

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation financière de la France et la dette allemande. L'opinion de Lloyd George. Ce qu'il faut attendre de la Conférence de Londres. Un avis américain. — L'Italie estime que l'Allemagne peut payer. — La question d'Orient sera examinée à Londres. — Les rapports franco-espagnols.

On peut encore parler de la discussion passionnée qui a eu lieu au Palais-Bourbon lors des interpellations au Cabinet Briand. Le sujet reste d'actualité puisqu'il a été surtout question de la situation financière de la France. Un rédacteur du Comité Duplex, dans un fillet fort intéressant, examine les théories du gouvernement.

Voici, dit-il, ce que je crois avoir compris :

« Les recettes que la France peut réaliser, en écrasant le contribuable d'impôts, fournissent ou fourniront, chiffres ronds : 20 milliards. C'est coquet, mais ce n'est pas assez. Les services extérieurs absorbent 11 milliards et demi. Il reste 8 milliards et demi pour les dépenses intérieures : chiffre insuffisant puisque le budget extraordinaire absorbe et absorbera, pendant longtemps quelques milliards de supplément. Mais supposons qu'à force de réductions, on arrive à joindre les deux bouts. Serons-nous tirés d'affaire ? Non. Il y a les réparations. On a dépensé de ce chef l'an dernier 14 milliards ; on a prévu cette année 16 milliards et beaucoup d'autres pour les années qui vont suivre. En face de ces 16 milliards, on a écrit en grosses lettres dans la colonne recettes ; Indemnités à recevoir de l'Allemagne. Or, qu'allons-nous recevoir ? Rien. En mettant les choses au mieux, un milliard deux cents millions cette année, autant les années qui viennent, puis deux, puis trois milliards. Pendant 10 ans le déficit prévu sera en moyenne de 10 milliards par an, plus les intérêts. Comment combler ce déficit ? M. Briand, qui me paraît à moi profane, ignore les choses de la finance a répondu : par des emprunts intérieurs, — pas par des impôts.

Je suis heureux de penser qu'on ne va pas enfler encore la feuille de contributions dont le total me fait déjà frémir, mais je suis sûr que notre ministre et celui des Finances se trompent du tout au tout s'ils croient pouvoir collecter chaque année 10 milliards en tapant à la bourse du contribuable français. Alors... c'est la faillite.

Et c'est pour en arriver là qu'on nous impose les abandons de créance consentis à Paris ? Solution inutile hélas ! On nous dit : si nous n'acceptons pas ces réductions nous resterons seuls. Et après ? à quoi nous servent des alliés qui nous conduisent tout doucement à la ruine.

Sur ce point particulier, nous nous permettons de ne pas partager l'opinion de notre confrère. Même au prix de concessions pénibles, il nous semble préférable de maintenir l'accord avec les Britanniques, l'Allemagne ayant tout à gagner à une scission qui nous mènerait fatalement à la ruine. Mais il nous appartient de convaincre l'Angleterre qu'il y a une limite aux sacrifices sans cesse demandés à la nation qui a le plus souffert de la guerre. Lloyd George, dans son discours aux Communes, paraît reconnaître, du reste, que cette prétention est justifiée, puisqu'il envisage la mise en jeu des sanctions si l'Allemagne persiste dans son opposition inadmissible à donner satisfaction à l'Entente. Il prévoit, il est vrai, un nouveau délai pour préparer l'opinion. A quoi bon ? L'Allemagne a lancé un triple défi par ses trois discours de M. Simons. De nouveaux délais ne pourraient qu'affaiblir notre action en fortifiant la résistance des Boches.

Nous ne devons pas perdre de vue, d'ailleurs, que les vaincus ne sont aucunement dans une situation désespérée.

Notre confrère du Comité Duplex déclare qu'il a trouvé, dans une publication boche, les suggestifs renseignements suivants concernant 420 sociétés allemandes : 5 n'ont pas distribué de dividende ; 18 ont donné 5 0/0 ; 106 de 5 à 10 0/0 ; 177 de 10 à 20 0/0 ; 86 de 20 à 30 0/0 ; 16 de 30 à 40 0/0 ; 3 de 40 à 50 0/0 ; 3 de

50 à 100 0/0 ; 3 plus de 100 0/0. Personne ne contestera que ces chiffres sont impressionnants. Ils prouvent, en tout cas, que la Prusse est dans le marasme. Il est certain, au contraire, que l'industrie allemande se relève avec une rapidité vertigineuse — le ministre Schuster, rentré de Berlin à Prague, proclame que la capacité de l'industrie allemande augmente constamment — alors que les Alliés, la France surtout, se débattaient au milieu d'inextricables difficultés.

Mais tout cela est connu à Londres, et on se servira, sans doute, de l'argument pour mettre une bonne fois les vaincus au pied du mur. S'ils se dérobent il ne restera plus qu'à faire jouer les sanctions. Le résultat en sera foudroyant. L'Allemagne s'empressera de souscrire aux conditions imposées par les Alliés.

Médions à ce sujet les suggestives lignes suivantes du journal américain « Harvey's Weekly » qui a d'étroites relations d'amitié avec le futur président Harding :

« L'Allemagne doit payer. Voilà notre conclusion. C'est une impudence de venir nous dire qu'elle ne peut pas payer. Et c'est une insulte aux alliés que de dire qu'ils ne peuvent pas la contraindre à payer. Nous avons comme une idée que si la facture des alliés était clouée à la porte du Reichstag avec une bonne baïonnette de poil, que si l'armée française allait prendre ses billets de logement à Berlin et que si une substantielle escadre anglaise allait jeter l'ancre dans la rade de Hambourg, il y aurait un renouveau d'activité dans la perception des taxes en Allemagne et le Reich se découvrirait soudain des ressources qu'il s'est jusqu'ici ingénié à cacher au monde. »

Cette nécessité de mettre fin à une discussion qui a trop duré est reconnue par l'Italie, dont nombre de journaux, cependant, ne cachent pas leur sympathie pour l'Allemagne.

M. Luzatti, qui a présidé la commission des finances et la commission des affaires étrangères de la Chambre italienne, affirme que l'Allemagne peut payer. Il lui suffit de s'imposer comme les vainqueurs, ce qu'elle n'a pas fait.

D'autre part, on lit dans le *Corriere della Sera* :

« Si l'Allemagne ne paie pas et y a les sanctions. Les sanctions et, en particulier, les occupations territoriales sont la perpétuation de l'état de guerre. Perspective horrible ! Mais si l'on veut être juste, il faut, d'autre part, reconnaître que la France a bien ses raisons : non seulement à cause des deuils et des dommages infinis subis pendant la guerre, mais encore à cause de l'iniquité dont elle souffre présentement en voyant que le militarisme prussien et le pangermanisme sont paralysés, mais ne sont pas morts. Aucun traité eût-il été dix fois plus élément que celui de Versailles, n'aurait été accepté de bon gré par l'Allemagne, et il y a encore trop peu de marque de résipiscence au-delà du Rhin, trop peu d'Allemands qui reconnaissent qu'une partie au moins de la faute et une partie du châtimeur doivent retomber sur leur patrie. C'est pourquoi la France ne détache pas son genou de la poitrine de l'ennemi vaincu. »

C'est le langage de la raison. La France veut que le crime soit réparé. Elle veut aussi que la Civilisation soit préservée d'une nouvelle guerre.

Personne ne peut trouver ce programme excessif. C'est un minimum qui doit être garanti par la Conférence de Londres. On les Alliés imposeront leur volonté à la Prusse ou cette dernière saura qu'elle peut se moquer impunément des vainqueurs et préparer en toute sécurité une terrible revanche !...

A Londres également, les Alliés vont examiner la question d'Orient. M. Venizelos, qui ne veut pas se souvenir de l'ingratitude des Hellènes, est en Angleterre pour défendre les intérêts de sa patrie.

Les Alliés n'ont pas à se préoccuper outre mesure des désirs de l'Helade. Ils ont pour objectif d'établir en Orient une paix définitive par un équilibre à peu près stable, en assignant, dit le *Temps*, « à chaque Etat ce dont il a besoin pour exister et ce qu'il est capable de défendre, et en s'arrangeant pour que chacun ait intérêt à vivre en bons termes avec les

trois grandes puissances maritimes de la Méditerranée : Angleterre, France, Italie. »

Si l'accord est actuellement difficile par le fait des inacceptables prétentions des nationalistes Turcs, il conviendra de nommer une commission interalliée qui préparera la révision du Traité de Sévres en s'inspirant uniquement des intérêts alliés.

Quelle que soit la solution envisagée, elle doit tendre à la pacification immédiate du Proche-Orient. La France, en particulier, doit mettre un terme aux sacrifices qu'elle s'impose en Asie-Mineure. Nous avons mieux à faire que d'envoyer là-bas nos soldats et notre argent !...

Les rapports franco-espagnols restent assez tendus depuis la mise en demeure du remboursement de la dette française. On sait que certains journaux ont laissé entendre que l'attitude espagnole était motivée par le désir de nos voisins d'obtenir, à Tanger, des compensations jugées excessives à Paris.

L'attitude de la France, qui a riposté par des mesures douanières sévères, a ému le monde ouvrier de Madrid. Les ministres ont examiné la situation dans une réunion subite. On a émis l'avis que les conversations entamées gagneraient à être reprises et menées à bien pour éviter une tension préjudiciable aux intérêts communs des deux pays.

Les deux nations, a dit un ancien sous-secrétaire d'Etat, menacées par de graves dangers, doivent de concert consacrer leurs efforts à la défense économique et sociale pour assurer leur avenir commun. Et l'homme d'Etat espagnol souhaite des conversations cordiales pour arriver à une entente favorable aux deux parties.

La France n'a certainement aucun désir de brouiller les cartes. Elle a simplement riposté par des actes légitimes à une décision inamicale de Madrid. On semble comprendre, chez nos voisins, la gaffe commise et on voudrait en supprimer les conséquences. Dans ces conditions il est vraisemblable que les prochaines conversations conduiront à l'accord souhaité par Madrid. La France n'a aucun intérêt à vivre en mauvaise intelligence avec ses voisins, mais elle n'entend pas être traitée avec une désinvolture blessante. L'Espagne a compris. Cela suffit pour que la tension actuelle soit appelée à disparaître dans un avenir prochain.

A. C.

INFORMATIONS

La résistance allemande

Parmi les discours prononcés, ces jours-ci, par les membres du gouvernement, la presse cite celui du docteur Heinze, vice-chancelier, prononcé dans une réunion électorale de Breslau. Après avoir fait l'éloge du docteur Simons, qui sait ce qu'il veut, et avoir souhaité la participation des socialistes majoritaires au pouvoir, le docteur Heinze a affirmé que le gouvernement allemand était unanime, d'accord avec l'opinion publique, d'opposer un non irrévocable aux décisions de Paris. Il a ajouté : « Le voyage à Londres n'est pas une soumission aux ordres de M. Briand. C'est seulement le dernier moyen d'écartier une servitude définitive. »

Les élections en Prusse

Les élections au Landtag prussien ont eu lieu à Berlin dans le plus grand calme.

Contrairement à ce qui s'était passé lors des précédentes élections, les partis en présence se sont bornés à faire de la propagande par leurs journaux. On vit peu d'affiches et on ne vit guère de réunions électorales, au cours de ces derniers jours.

La proportion des votants paraît avoir été relativement faible. De 75 à 80 pour cent dans le Wes End, quartier aristocratique de Berlin ; de 60 à 75 pour cent, au maximum, dans les autres quartiers.

Le nombre des votants a été particulièrement faible dans le faubourg ouvrier de Neukoln. On ne signale jusqu'à présent, aucun incident notable.

Une interview américaine de M. Briand

Dans une interview accordée avant son départ pour Londres au corres-

pondant du *New-York Herald*, M. Briand a déclaré :

« Dans les circonstances actuelles la France accueillerait avec la plus grande joie la nouvelle que son amie l'Amérique va prendre une fois de plus place aux conférences alliées. »

« La France n'a aucun désir d'agir indépendamment de ses Alliés, cependant elle est prête pour son propre compte à remplir les clauses du traité de Versailles relatives aux sanctions. La France doit toujours avoir en tête que l'esprit d'agression peut encore s'éveiller en Allemagne. Avec le temps l'esprit des Allemands pourra peut-être se modifier, mais pour l'instant la France doit être sur ses gardes. On étudie actuellement les moyens de relever économiquement l'Autriche, une décision sera prise dans peu de jours. Il est dans l'intérêt de la France que l'Autriche vive. La question ne sera pas examinée à la conférence de Londres. »

La Conférence de Londres

Une réunion préliminaire des chefs des délégations britannique, française, italienne et japonaise à la conférence qui se réunit en ce moment à Londres, s'est tenue lundi matin à Downing-Street, à 11 h. 30, sous la présidence de M. Lloyd George, en vue d'envisager des questions de procédure. Le baron Moncheur, ambassadeur de Belgique, fut invité à y assister.

Ont participé à la conférence : MM. Briand, Berthelot, de Saint-Aulaire, pour la France ; Lloyd George, lord Curzon, pour la Grande-Bretagne ; le comte Sforza, M. di Martino, pour l'Italie ; le baron Hayashi, pour le Japon.

Il a été décidé d'inviter la délégation grecque à assister à une réunion de la conférence qui aura lieu au palais de Saint-James, à 4 heures. Une discussion a suivi au sujet des arrangements pour les votants de l'extérieur dans le plébiscite prochain en Haute-Silésie, et il a été décidé que le plébiscite aurait lieu le même jour à la fois pour les indigènes et les émigrés.

La conférence a reçu avis que le gouvernement anglais a l'intention de mettre 4 bataillons de ses troupes à la disposition de la haute commission du plébiscite en Haute-Silésie.

La propagande bolchevique

Suivant des informations de la presse allemande, on étudie, à Moscou, les moyens les plus aptes à propager la doctrine bolcheviste en France.

On a fixé des sommes considérables pour la propagande dans l'armée et dans la marine françaises. On voudrait, surtout, se livrer à une propagande active dans les ports de Boulogne, Marseille, Cherbourg.

On pense aussi à développer le bolchevisme en Espagne.

Les soviets songent à former un centre à Andrinople.

La guerre civile en Irlande

On annonce officiellement que dans le comté de Donegal les voies ferrées avaient été détournées par les sinnefeiners, dans le but de faire tomber les trains dans un lac situé entre Cashelmore et Gweedore.

L'attentat a été découvert à temps.

Les relations franco-espagnoles

Le gouvernement espagnol a examiné la question du remboursement par la France des emprunts qui lui ont été consentis durant la guerre. A ce sujet, M. Dato a déclaré :

« Le gouvernement espagnol a accordé un nouveau délai. Un premier versement a déjà été fait. Le second, de 36 millions de pesetas, qui devait être effectué lundi, n'aura pas lieu. Les relations franco-espagnoles sont excellentes et toutes les questions en suspens entre les deux pays seront résolues de la façon la plus amicale. »

Dans les milieux bien informés on croit qu'un délai de trois mois sera accordé à la France.

Trois nouveaux maréchaux

Les généraux Lyautey, Franchet d'Espéret, Fayolle sont nommés maréchaux de France.

M. Rendu a adressé au ministre de la guerre une lettre dans laquelle il l'informe qu'il interpellera le Gouvernement pour lui demander les raisons

qui ont empêché le ministre de la guerre de proposer le général de Castelnau à la dignité de maréchal de France.

D'autre part, M. Godard se propose d'interpeller le Gouvernement pour lui demander pourquoi le général Sarraïl n'a pas été nommé maréchal.

Chambre des Députés

Séance du 19 février 1921

Dans la séance du matin, la Chambre, discute le budget de l'instruction publique. On fixe le traitement des instituteurs depuis 4.500 fr., pour les stagiaires jusqu'à 10.000 fr. pour la première classe.

Dans la séance de l'après-midi, on fixe le traitement des professeurs des écoles primaires supérieures de 11.000 fr. à 17.000 fr. dans la Seine, de 8 à 14.000 en province.

La Chambre fixe les traitements des inspecteurs primaires, des inspecteurs d'académie, des professeurs.

M. Baudry d'Asson dépose un amendement tendant à autoriser des subventions équivalentes aux bourses pour les élèves dans les établissements d'enseignement secondaire privé.

Par 371 voix contre 226, l'amendement est repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance du 21 février 1921

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget de l'instruction publique dont les divers chapitres et l'ensemble sont votés.

Dans la séance de l'après-midi, M. Rendu demande à interpellier le Gouvernement sur l'oubli dont le général de Castelnau a été l'objet à propos des récentes nominations de maréchaux.

M. Barthou demande l'ajournement de l'interpellation ; au reste, dit-il, la Chambre sera appelée à modifier la loi relative à la nomination des maréchaux, de façon à pouvoir récompenser les chefs qui ont sauvé la France. L'ajournement est prononcé.

La Chambre discute le budget des colonies dont les divers chapitres sont votés.

Le budget des P. T. T. est discuté. M. Chautemps demande le rétablissement des distributions de lettres le dimanche.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

C'est partout la même chose !

Ce n'est pas seulement à Cahors que l'on a mangé du mauvais pain et que, parfois, on en mange encore.

Notre confrère le « Courrier du Centre » raconte qu'à la dernière audience du tribunal correctionnel de Bergerac, les débats ont jeté un jour curieux sur la mauvaise qualité de la farine employée à fabriquer le pain.

La dame Chassaing, meunière à Bergerac, était poursuivie pour avoir livré à MM. Merchat et Lapaquerrie, boulangers à Bergerac, des farines impropres à la panification. L'analyse assez sommaire qui en fut faite révéla que ces farines contenaient trop de son, mais que leur saveur et leur odeur étaient normales. Au contraire, les boulangers entendus comme témoins prétendent que les farines en question avaient un goût exécrable et une odeur nauséabonde.

Mme Chassaing reconnaît que les farines par elle livrées étaient de mauvaise qualité par suite du mélange de farines de maïs avariées et pleines de vers, farines envoyées par l'office du ravitaillement. Elle en réfère aussitôt par téléphone à l'office départemental, mais il lui fut répondu par un ordre de les retirer de la gare, des instructions subséquentes devant lui être adressées.

Ces instructions n'arrivant pas, elle appela les faits par une lettre du 11 novembre. Une réponse datée du 13 lui annonçait qu'il lui serait attribuée une indemnité de 3 francs par balle. Elle n'avait qu'à s'exécuter, sous peine de voir fermer son moulin.

Ici, lecteur lis et tiens ton estomac. La farine fut donc retournée, et l'ouvrier qui exécuta ce travail dit que cette opération enleva les vers, des déjections et les grumeaux for-

més par cet ensemble, mais cela n'améliora pas la qualité de la farine qui ne pouvait être que mauvaise, comme le reconnaît le contrôleur des farines de l'arrondissement.

Est-ce la manière qui aurait dû être poursuivie ? Il eut été plus normal que ce fût le bureau permanent, n'est-ce pas ?

Le public qui assistait à l'audience ajouta notre confrère, a été profondément impressionné par ces révélations.

On le serait à moins. Apprendre que l'on a été nourri de vers, des déjections, brrr ! ça n'a rien de ragoutant.

Ce n'est donc pas seulement dans le Lot que fonctionne si admirablement le service du ravitaillement. Il en est de même un peu partout.

C'est pourquoi on n'est pas étonné que meuniers, boulangers et consommateurs réclament à grands cris la liberté du commerce des blés et des farines.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207^e dont les noms suivent :

Vignon Firmin-Henri : soldat brave et dévoué, ayant toujours fait preuve des plus belles qualités. Tombé glorieusement pour la France, le 21 avril 1917, au massif de Moronvilliers. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Vallon Joseph-Jérémie : soldat aussi consciencieux que courageux, dès le début de la campagne, a donné la valeur de son héroïsme et de son amour pour la patrie. Mort glorieusement le 14 septembre 1914. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Votes de nos députés

Sur l'amendement tendant à la suppression de la subvention de 700.000 francs allouée à l'Opéra, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delpont et Delmas. Contre : M. le prince Murat.

La Chambre a adopté l'amendement par 374 voix contre 113.

Collection d'ouvrages agricoles

M. Delmas, l'actif député du Lot, vient de recevoir du ministre de l'Agriculture la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher Collègue, J'ai l'honneur de vous faire connaître, par décision en date de ce jour, j'ai accordé à la commune de Cahors une collection d'ouvrages agricoles, pour la création d'une bibliothèque populaire.

Je suis heureux, Monsieur le Député et cher Collègue, d'avoir pu ainsi répondre au désir que vous m'avez exprimé.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Edm. LEFEBVRE DU PREY.

Enseignement primaire

Mlle Prion, ex-députée dans les fonctions de directrice de l'Ecole annexe à l'Ecole d'institutrices de Rodez, est nommée en la même qualité à Cahors, en remplacement de Mme Brun.

Administration

Dans le mouvement préfectoral, nous relevons avec plaisir le nom de M. Paul Vacquier, secrétaire général de la Gironde, qui est nommé sous-préfet de Brest.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Vacquier, notre ancien confrère de la *Dépêche*, à Cahors.

Compatriote

Notre compatriote M. Battistelli, lieutenant au 2^e dragons, fils du chef de bataillon en retraite, est désigné pour remplir les fonctions d'instructeur d'équitation à l'Ecole militaire d'infanterie de St Maixent.

Cantonniers

Sont nommés cantonniers : MM. Jean Courdesse, à Galessie-Haut, commune d'Arcambal ; Odilon Lacroix, à Saint-Pantaléon ; Jean Roux, aux Bougies ; Paul Marre, à Moulin Bessou (Valprionde) ; Alfred Rouquié, à Puy-l'Evêque ; Virales, à Nadaillac (Peyrignac) ; Louis Louradour, à Martel ; Camille Cavagné, à Linac ; Alphonse Lavayssière, à Ruelle ; Alfred Laffon, à Larroque-Toirac ; Couffignals, à Saint-Laurent-Lormie ; Firmin Teil, à Davignac (Castelnau) ; David Hébrard, à Campagnac (Gourdon).

Récompenses honorifiques

Les récompenses honorifiques pour services rendus à la Mutualité ont été décernées aux personnes du Lot dont les noms suivent :

Médaille d'or.

M. Carrière Frédéric, trésorier de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac, à Figeac.

Médailles d'argent.

M. Bouzou Armand-Bernard, membre honoraire de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac à Corn.

M. Fournié Elie, trésorier de la société de secours mutuels l'Amicale à Douelle.

M. Gaubey Gustave-Marie, secrétaire de la société de secours mutuels l'Union figeacaise à Figeac.

Laribe Baptiste, administrateur de la société de secours mutuels Saint-Vincent-Paul à Vayrac.

Mlle Mercier Augustine-Charlotte, membre honoraire de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac, à Figeac.

Médailles de bronze.

M. Ayot Gaston-Pierre-Paul-Sylvain, membre honoraire de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac à Anglars.

M. Bruno Paul, vice-président de la société de secours mutuels de Saint-Eloi à Gourdon.

M. Laïs Adrien, administrateur visiteur de la société de secours mutuels l'Union figeacaise à Figeac.

M. Molinié André, trésorier de section de la société de secours mutuels la Tutélaire des postes, des télégraphes et des téléphones à Cahors.

M. Pélissier Eusèbe, commissaire de la société de secours mutuels de Saint-Eloi à Gourdon.

M. Rougier François, administrateur de la société de secours mutuels de Gramat.

Mentions honorables.

M. Aussel Louis, administrateur de la société de secours mutuels la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors à Castelfranc.

M. Balagaire Joseph-Edmond, secrétaire de la société de secours mutuels de Puy-Evêque.

Mme Bennet Marthe, trésorière adjointe de la société de secours mutuels l'Union fraternelle des postes, des télégraphes et des téléphones à Cahors.

M. Chambon Emmanuel, administrateur de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors à Soturac.

M. Chabert Alphonse, commissaire de la société de secours mutuels de Saint-Vincent-Paul à Catuz.

M. Dovières Jean-Baptiste, administrateur de la société de secours mutuels de Saint-Eloi à Gourdon.

M. Dovières Paul, président de la société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de Gourdon.

M. Estardé Denis, administrateur de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors à Gougnac.

M. Fournié Georges, administrateur de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac à Laburgade.

M. Frayssé Henri, trésorier de la société de secours mutuels de Prayssac.

M. Gibral Jean, receveur adjoint de la société de secours mutuels Union et fraternité des postes, des télégraphes et des téléphones à Figeac.

Mlle Langlais Maria, membre honoraire de la Mutualité scolaire de Gourdon à Lamolhe-Fénelon.

M. Lavergne Marcel, secrétaire de la société de secours mutuels des anciens militaires à Souillac.

M. Marmiesse Jules, ancien secrétaire de la société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de Cahors.

M. Nadal Fabien, secrétaire de la société de secours mutuels l'Immortelle à Dégagnac.

M. Rouelle Flavien, administrateur de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors à Concots.

M. Richasse Ferdinand, censeur de la société de secours mutuels de Prayssac.

M. Rogues Elie, administrateur de la société de secours mutuels Saint-Louis à Labastide-Murat.

Mlle Talou Maria, membre honoraire de la Mutualité scolaire de Gourdon à Lavercantière.

M. Vaysse Camille, administrateur de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors à Catuz.

Nécrologie

Un deuil cruel vient de frapper M. Gayet, entrepreneur, conseiller municipal, dans la personne de sa mère décédée à Cahors à l'âge de 86 ans.

Nous prions M. Gayet et sa famille, d'agréer nos bien sincères condoléances.

Subvention

Le ministre de l'intérieur vient d'allouer, sur les fonds du pari mutuel, une subvention de 13.000 francs à la commune de St-Projet.

CHRONIQUE SPORTIVE

Cahors-Castelsarrasin et Retour, au chronomètre

7 h. 05. — Sur le trottoir de la gare arrivent par petits paquets équipiers et supporters. Dans le groupe qui grossit rapidement, les premiers rayons du soleil amènent les sourires. « Ça gazera », tout le monde est dispos et Combac remercie vivement St-Ky de son apparition.

7 h. 35. — Au coin du trottoir un groupe à la mine sombre. Le délégué, le capitaine et le manager sont épuisés. Le capitaine et le manager ont des yeux rouges, le capitaine a la grille, pour tâcher de découvrir les deux retardataires. Enfin 3 grands sprints sortent simultanément de leur poitrine oppressée; le team est au complet.

7 h. 40. — Sur le quai, il y a là de quoi former presque deux équipes. On prend place, un demi-wagon n'est pas de trop. En route, vers la Victoire! Le train s'ébranle aux accents des chansons entendues par les meilleurs témoins du groupe.

8 h. 30. — La chorale a fini et l'on pense à se panser afin de se mieux dépenser. Les sacs s'ouvrent! ah! si Gargantua eût été là, il eût certainement crevé d'indigestion. Pâtes, salades, ... volailles et tous s'entraiment aux piques et aux interceptions. Le Boxeur offre des petits... pains que l'on mange avec des noix de ... coco.

9 h. — Intermède, quelques essais de Prestidigitation sur le sac et le chapeau du « Fricé » réussissent très bien, tandis que Babylas dans un coin fume tranquillement sa pipe. Traits d'esprits et jeux de mots qui fusent parmi les rires sonores; la grande camaraderie qui unit tous les membres de l'Aviron se traduit par une franche gaieté.

9 h. 30. — Mautauban, tout le monde descend de voiture. Dans la cour de la gare, le vétérinaire Lapsse présente quelques compatriotes exilés dans cette ville, qui viennent à leur tour aussi à Castel.

10 h. — Pas de camion! on patiente. Babylas bourbe sa pipe.

10 h. 15. — Pas de camion! on s'impatiente. Les bouffées tirées par Babylas deviennent précipitées!

10 h. 30. — Pas de camion! Les mines se renfrognent. La pipe à Babylas s'éteint!

10 h. 35. — Un motocycliste vient annoncer l'inévitable panne. Docilement la caravane déambule dans les rues, vers le garage d'où l'autre s'obstine à ne pas pouvoir sortir.

11 h. — Camion toujours en panne et délégué toujours en peine! Décision: Tout le monde dînera à Montauban. Le « colonel Mathieu » (capitaine des Vétérans Montalbanais) est mis à contribution pour préparer un repas en une 1/2 heure.

11 h. 45. — Chez Mathieu, « Ah! la Poëvre Ami » et « Fifi » ont des mines tristes et allongées devant un repas aussi peu copieux et il ne sont pas seuls à maudire (oh! bien doucement) la partie qui nécessite pareille exigence.

12 h. 45. — Embarquement non sans difficulté de toute la troupe, on pousse et l'on passe. Le train de Cahors à Montauban s'écroule au chant de « Sé Canto... ».

13 h. 30. — La Villedeieu, Babylas rebourbe sa pipe, ajuste ses lorgnon noirs et faisant des effets de canne la laisse choir dans le fossé. Arrêt forcé. Vociférations de tous.

13 h. 40. — Le ballon qui dans son filet se dandine sur la tête de « Brennus » choit sur son chapeau. Exclamations, fou rire. Les lazzi réprennent. La bonne humeur est toujours là!

14 h. 05. — Le camion traverse Castelsarrasin au cri d'une bande de gosses qui braillent: voilà l'Aviron qui vient se faire battre.

14 h. 20. — Arrivé au terrain. Vestiaire. De nouveaux Cadurciens arrivés par les trains du matin viennent grossir le nombre des arrivants. Les Capitaines examinent les licences et jouent pendant que la Chorale Cadurcienne s'installe aux tribunes.

14 h. 45. — Entrée des Equipes. Coup d'envoi. Babylas ému laisse sa pipe s'éteindre.

15 h. 57. — 1^{er} Essai à Cahors. Au milieu de la foule muette, le petit groupe de sapeurs porte bleu et blanc crié à tue-tête en agitant cannes et chapeaux.

16 h. 01. — 2^e Essai pour l'Aviron, acclamé par la Colonie Cadurcienne. Dans un silence général, le but est réussi. Les applaudissements redoublent et les invitations à l'adresse du marquis qui s'obstine à n'inscrire que 6, aussi.

16 h. 08. — 3^e Essai, 2^e but, les applaudissements crépitent et prolongent. Babylas définitivement rassuré ramène sa pipe et en aspire de longues et délicieuses bouffées. Le conducteur du camion pare la voiture de rameaux de verdure.

16 h. 13. — Coup de sifflet Final. Les Cadurciens dévalent les gradins en applaudissant. Miquel et Rosset les 2 héros de la journée, rentrent au vestiaire juchés sur les épaules des autres.

17 h. 20. — Le Retour. Tout le répertoire du chansonnier Patois et Quercynois ne suffit plus! et l'on entre dans Montauban en entonnant « Encore un match de gagné, voilà l'Aviron qui passe... » etc.

18 h. — Au restaurant on ajuste des tables pour les recrues de l'après-midi. Les propos gais, provoquent le rire continu et manquent provoquer plusieurs étouffements. « Ah! la Poëvre ami » et « Fifi » sont maintenant contents tous deux. Le temps des restrictions est passé et... ils le prouvent bien. Le Délégué est ravi et le repas se poursuit dans la joie quand tout à coup comme un coup de tonnerre, une clameur retentit. Sur l'air des lampions, tous sauf un chant à tue-tête: « Les cigares, les cigares etc. », clameur heureusement vite réprimée à la satisfaction de tous.

21 h. Départ, quelques Montalbanais ont tenu à venir jusqu'à la gare.

22 h. 10. — Arrivée à Cahors. Très grand est le nombre de ceux qui attendent. Tous ceux qui descendent de wagon sont happés par d'autres avides de renseignements; et en remontant à Cahors ce sont des interminables: « Alors, la mêlée... comment a-t-elle marché... etc. » etc.

Nous publierons jeudi le compte-rendu de la partie.

Nouvelle. — Nous apprenons qu'au Congrès des Délégués des sociétés d'Aviron qui s'est tenu dimanche dernier à Bordeaux, M. Lapuyade, vice-président de l'Aviron Cadurcien, a été élu, à une forte majorité, membre du conseil de l'Union des Sociétés Nautiques du Sud-ouest.

Aviron Cadurcien

Mardi 22 à 20 h. 30. — Les Equipiers premiers sont convoqués à l'entraînement qui aura lieu dans une des salles du vieux Palais.

Mercredi 23 à 20 h. 30. — Au Secrétariat. Réunion du Conseil d'administration.

CHAMPIONNATS DES PYRÉNÉES

4^e série

U. S. Montréjeulais bat Castillon 32 à 0. Sport Olympique Toulousain bat sport Athlétique Toulousain.

Aviron Cadurcien bat C. A. Castelsarrazinois, 13 à 0.

L'Aviron n'a joué que 20 minutes au complet. Il a ensuite joué à 14 et les 30 dernières minutes suivantes à 13.

Mairie de Cahors

M. le Maire de Cahors a l'honneur de rappeler à ses administrés que le dénombrement de la population aura lieu à la date du 6 mars prochain. Il espère que le meilleur accueil sera réservé aux agents recenseurs qui se rendront à domicile, et que chacun s'emploiera à faciliter l'accomplissement de leur mission. Il prie instamment la population de vouloir bien remplir en toute sincérité les imprimés qui seront mis à sa disposition, afin que ce dénombrement, retardé par les hostilités, permette à nos dirigeants de connaître exactement la situation actuelle et d'en dégager toutes mesures utiles à notre pays.

Les mutilés et réformés

Par décret, l'article 2 du décret du 2 mars 1919, instituant dans le département du Lot un comité départemental des mutilés et réformés de la guerre, est modifié ainsi qu'il suit: « Ce comité sera composé de 32 membres: sa circonscription sera celle du département. »

Théâtre Municipal de Cahors

SAMEDI 26 FÉVRIER 1921

à 8 h. 1/2 précises du soir

Grande Soirée de Gala

Organisée sous les auspices de la Municipalité, avec le gracieux concours de l'Union littéraire et artistique, l'Orchestre symphonique et les Elèves-Matresses de l'Ecole Normale de jeunes filles, au bénéfice des veuves et orphelins de la grande guerre.

Au programme :

1^o Grand Concert vocal et instrumental, par des artistes en renom, et l'Orchestre Symphonique;

2^o Prologue, fantaisie en vers en 1 acte de M. Aegerter par les Elèves-Matresses de l'Ecole normale de jeunes filles;

3^o Lidoire, Comédie en 1 acte de G. Courtelino, jouée par les Membres de l'Union littéraire et Artistique;

4^o Le Chalet, Opéra Comique en 1 acte d'Adam, joué par des Artistes réputés, spécialement engagés.

Pour les détails de cette magnifique soirée, dont nous prévoyons déjà le gros succès, consulter les affiches et programmes.

Afin que cette représentation, soit digne par son produit, de ceux au bénéfice desquels elle est donnée, la Municipalité de Cahors, prie tous ceux qui le pourront d'assister à cette manifestation artistique.

En même temps qu'ils se procurent le plaisir d'une soirée agréable, ils contribueront à une œuvre de philanthropie et de solidarité patriotique.

En appel

Le jeune Laval qui fut condamné à 10 ans de prison par le tribunal d'enfants de Cahors pour assassinat de la fille de ses patrons, à Gouzac, vient d'interjeter appel de ce jugement.

Le vol de la sacoché

Nous avons indiqué que deux jeunes espagnols avaient été arrêtés à

Béziers au moment où ils tentaient d'engager au Mont-de-Piété un sac en métal argenté.

M. le Commissaire de police écrit à son collègue de Béziers pour demander des renseignements sur ce sac en métal qui, d'après certaines indications paraissent appartenir à M. le capitaine Guilhem, victime du vol de la sacoché.

La réponse de M. le Commissaire de police de Béziers est formelle: l'affaire des deux espagnols arrêtés n'a aucun rapport avec le vol de la sacoché à Cahors.

Il faut chercher ailleurs les coupables.

La cambriole

Plusieurs propriétaires de la Combe du Co, route de Larroque, ont eu la désagréable surprise en se rendant dimanche, à leur vigne de trouver la porte des maisonnettes ouvertes et les maisonnettes cambriolées.

Les voleurs ont emporté des assiettes, des fourchettes, des ustensiles, divers objets.

Plainte a été déposée.

Le vent

Durant la nuit et la journée de lundi un grand vent a soufflé sur la ville.

La violence du vent était telle que, vers midi, un volet de la maison Agar a été arraché et précipité dans la rue Clemenceau.

Aucun passant ne se trouvait, heureusement, à ce moment-là dans la rue. Le volet s'est brisé sur le sol.

Des toits de plusieurs maisons, des tuiles arrachées par le vent sont tombées dans la rue. On ne signale pas d'accident.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 7 au 12 février 1921, est la suivante:

Nombre de placements à demeure: 2 hommes, 1 femme.

En extra: 3 hommes, 3 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites: 2 hommes.

Offres d'emploi non satisfaites: 5 hommes, 1 femme.

Théâtre de Cahors

Vendredi 25 février, la tournée Bourguie viendra jouer au théâtre de Cahors le chef-d'œuvre de Jean Richepin, de l'Académie Française:

Le Chemineau

C'est M. Victor Pery de l'Odéon qui jouera le rôle du Chemineau.

Lauzès

Les élèves et anciennes élèves de l'école de filles de notre commune, sous la direction de Mlle Couderc notre institutrice, nous ont donné en matinées ou soirées, 3 séances récréatives à la satisfaction du nombreux public, qui y a assisté.

Au nom de la population de Lauzès qui n'a pas ménagé ses applaudissements aux artistes improvisées, nous disons aux élèves et anciennes élèves et à leur maîtresse Mlle Couderc, merci, et espérons les voir bientôt, nous donner une nouvelle soirée, ce dont le public Lauzessois, lui sera reconnaissant.

Limogne

Marché aux truffes. — Cinq cents kilos de truffes ont été apportés au marché du 18 février. Les prix étaient de 10 à 11 francs le kilo, suivant grosseur et qualité.

Figeac

Conseil municipal. — Dans sa séance du 18 courant, le Conseil municipal de Figeac a voté une somme de 20.000 francs pour l'entretien des chemins vicinaux en 1921, sous réserve que le Conseil général allouera une subvention égale.

Cette assemblée donne ensuite un avis favorable à la création d'une seconde foire mensuelle le dernier jour du mois.

Diverses autres questions sont traitées, notamment l'approbation de la liste d'assistance aux femmes en couches et de soutiens de famille.

Gourdon

Football. — L'U. S. gourdonnaise a battu de 12 à 0 la Société sportive de Daglan (Dordogne).

Souillac

Football Rugby. — L'Union Sportive Souillacaise (I) a rencontré dimanche 20 février sur son terrain du Port, le Football Club Martelais (I) par un temps splendide un public nombreux assistait à ce match.

Au bout de 30 minutes de jeu Souillac bat le F. C. M. par 11 à 0 (3 essais dont 1 transformé, Cros, Castagné et Pouget).

Devant la supériorité manifeste de Souillac Martel quitte le terrain, et donne pour prêtendre qu'un en avant (qui n'existe pas) n'a pas été sifflé.

Il est compréhensible et regrettable, que le terrain de Souillac n'étant pas en forme de cuvette comme celui de Martel, le ballon ne revient pas de lui-même sans les efforts des équipiers dans la ligne des 50 mètres, et les Martelais n'étant pas habitués à jouer sur un terrain plat, certains jeunes joueurs ont décidé d'abandonner le terrain au bout de 30 minutes de jeu afin d'éviter une écrasante défaite.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Léonie MARMIESSE; Monsieur Lucien MARMIESSE et son fils Henri;

Monsieur Lucien MARMIESSE, imprimeur, et sa famille;

Monsieur Jules MARMIESSE, entrepreneur de peinture, et sa famille;

Monsieur Emile BOUDOU, officier-mécanicien de Marine;

Les familles CASSAGNES, BOURGNOU et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Pierre MARMIESSE

Entrepreneur de peinture

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Urbain GAYET, Entrepreneur de Travaux publics, et Madame Urbain GAYET.

Mme Marie RIGAL, née GAYET, et Monsieur RIGAL, Propriétaire à Artis;

Mme et Monsieur Henri GAYET, Pharmacien à Cahors et leurs enfants;

Mademoiselle Jeanne GAYET; Monsieur et Madame Pierre RIGAL et leurs enfants;

Monsieur et Madame Jean RIGAL et leurs enfants;

Mesdemoiselles Magdeleine, Jeanne et Marguerite RIGAL.

Et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Veuve GAYET

Née BESSAC

leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante et cousine, décédée à Cahors le 21 Février 1921, dans sa 86^e année.

Elle vous prie d'assister aux obsèques qui auront lieu le Jeudi 24 Février à 9 heures du matin.

L'Assemblée à la maison mortuaire, 5, Quai Ségur.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 Février 1921.

Le marché est toujours faible particulièrement au Parquet où cependant les liquidations qui se poursuivent depuis plusieurs jours, semblent toucher à leur fin.

En coulisse l'allure de la cote est plus résistante et les changes demeurent soutenus. Les rentes françaises sont calmes: 3 0/0 58,10, 5 0/0 83,95, l'amortissable 97,75, 6 0/0 100 fr., Crédit National ancien 471, le nouveau 482.

Banques encore faibles: la Paris 1.267, Union Parisienne 875, Lyonnais 1.453.

Navigations irrégulières: Suez 5.920, Chargeurs Réunis 747, Transatlantique 253, Cypriotes soutenues: Rio 1.426, Tananarive 77.

Industrielles russes lourdes: Naphe 336, Bakou 1.795, Lianosoff 380, Platine 460, North Caucasian 45.

Pétrolières bien tenues malgré les avis moins favorables de New-York: Eagle 295, Royal Dutch 25.300, Shell 276, Omiun des pétroles 525.

Diamantifères lourdes: de Beers 562, Jagersfontein 114.

Mines d'or bien tenues: Crown mines 109, Rand mines 113, Goldfields 45.

Caoutchoutières irrégulières: Financier 131, Padang 206.

En valeurs diverses, les Sucreries d'Egypte s'inscrivent à 848, Say ordinaire 1.070, Kuhlmann 636, Penarroya 956.

A VENDRE

la belle propriété de Cuzac, à 1.500 mètres de Labastide-Murat, maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, terres labourables, bois, prés, d'une contenance de plus de 500 hectares. Annuellement 100 sacs de blé, 300 quintaux de foin. Bois en quantité. Le tout exploité par un métrayer. Prix 50.000 fr. Il sera perçu 5 0/0 en sus du prix.

S'adresser: 1^o à M. DELFAU, propriétaire à Lauzès; 2^o à M. POULZAGUES, expert-géomètre à Ginouillac-Montfaucon, mandataires.

Nombreuses autres propriétés de rapport et d'agrément à des prix divers.

ON DEMANDE

UN DOMESTIQUE

BON LABOUREUR

S'adresser au Bureau du Journal

VOIES URINAIRES

Biennécrot, Filaments, Cystite, Prostatite, Hématuries, Pertes, Métrites, etc. DESPÈRES qui agit tout spécialement dans son Laboratoire des Spécialités Urologiques, 22, B. Sébastopol, PARIS, Service U. Notice gratuite

Imprimerie COUJSLANT (personnel intéressé)

Le Gérant: A. COUJSLANT.

LE COUPABLE

PAR

François COPPÉE

de l'Académie Française

II

En 1868, les brasseries de femmes — qui devaient devenir, plus tard, une institution aussi solidement établie, en apparence, que le Tribunal de commerce et la Chambre des notaires, et ensuite, tomber en décadence, comme toutes les institutions, — n'existaient qu'à l'état embryonnaire. Il n'y avait encore que de modestes établissements du même genre, généralement fondés par une « ancienne » ayant réalisé quelques économies et qui n'employait qu'une ou deux servantes.

Tel était le caboulot de la Poignée de main, où trônait au comptoir la jadis belle Léonie, devenue une grosse et br